



RECUPERATION DES PRODUITS DIVERS - SCP 142.04

SALAIRES A PARTIR DU 1ER JANVIER 2024

Indexation: les salaires sont indexés de 1,13 % à partir du 1er janvier 2024

Les nouveaux salaires minimums sont donc les suivants :

Catégorie	Minimum 01.01.2024
1	13,69 €
2	14,19 €
3	14,94 €
4	15,71 €
5	16,47 €

La prochaine indexation aura lieu le **1**er **janvier 2025** et correspondra à l'évolution de l'indice-santé lissé entre décembre 2023 et décembre 2024.





